

Le collège de Lesneven sous le principalat de l'abbé Follioley (1868-1873)

In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 102, numéro 4, 1995. pp. 57-82.

Résumé

De 1868 à 1873, le collège communal de Lesneven, établissement finistérien à forte vocation cléricale, fut dirigé par un prêtre lorrain, dévoué à l'enseignement public, l'abbé Léopold Follioley. Sous l'impulsion de cet efficace administrateur, les bâtiments furent agrandis, le corps professoral épuré, les études renforcées et calquées sur le programme des lycées. Le collège s'ouvrit sur l'extérieur et le nombre des élèves augmenta. Bien que sa candidature ait suscité des oppositions, le nouveau principal parvint à se concilier les faveurs de la municipalité, des parents d'élèves et du clergé diocésain. Mais des inimitiés furent réveillées par une épidémie de fièvre typhoïde qui frappa l'établissement. L'abbé Follioley obtint une mutation qu'il avait déjà sollicitée à plusieurs reprises.

Abstract

From 1868 to 1873, the Lesneven college, a strongly clerical school, was headed by a priest from Lorraine, devoted to the state school system, abbé Léopold Follioley. Through the impetus given by this efficient administrator, the school buildings were enlarged, the teaching staff was weeded out, the syllabus beefed up and modelled on that of state "lycées". The college was opened on the outside world and the number of students grew. Although his application had aroused some hostility, the new headmaster managed to gain the favour of the town council, of the parents of his students and of the clergy of the diocese. But enmities were awakened by an epidemic of typhoid fever which struck the school. Abbé Follioley at last obtained a transfer he had already requested several times.

Citer ce document / Cite this document :

Ferrec Dominique. Le collège de Lesneven sous le principalat de l'abbé Follioley (1868-1873). In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 102, numéro 4, 1995. pp. 57-82.

doi : 10.3406/abpo.1995.3840

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0399-0826_1995_num_102_4_3840

Le collège de Lesneven sous le principalat de l'abbé Follioley (1868-1873)

Dominique FERREC

De 1868 à 1873, le collège communal de Lesneven, établissement finistérien à forte vocation cléricale, fut dirigé par un prêtre lorrain, dévoué à l'enseignement public, l'abbé Léopold Follioley. Sous l'impulsion de cet efficace administrateur, les bâtiments furent agrandis, le corps professoral épuré, les études renforcées et calquées sur le programme des lycées. Le collège s'ouvrit sur l'extérieur et le nombre des élèves augmenta. Bien que sa candidature ait suscité des oppositions, le nouveau principal parvint à se concilier les faveurs de la municipalité, des parents d'élèves et du clergé diocésain. Mais des inimitiés furent réveillées par une épidémie de fièvre typhoïde qui frappa l'établissement. L'abbé Follioley obtint une mutation qu'il avait déjà sollicitée à plusieurs reprises.

From 1868 to 1873, the Lesneven college, a strongly clerical school, was headed by a priest from Lorraine, devoted to the state school system, abbé Léopold Follioley. Through the impetus given by this efficient administrator, the school buildings were enlarged, the teaching staff was weeded out, the syllabus beefed up and modelled on that of state "lycées". The college was opened on the outside world and the number of students grew. Although his application had aroused some hostility, the new headmaster managed to gain the favour of the town council, of the parents of his students and of the clergy of the diocese. But enmities were awakened by an epidemic of typhoid fever which struck the school. Abbé Follioley at last obtained a transfer he had already requested several times.

De 1868 à 1873, l'abbé Léopold Follioley, qui s'illustrera en tant que dernier proviseur ecclésiastique des lycées de France, fut placé à la tête du collège de Lesneven de l'académie de Rennes. Cet établissement secondaire était installé dans un petit chef-lieu de canton que la Révolution de 1789 avait privé des institutions administratives et judiciaires sur lesquelles reposait sa prospérité. Ainsi, l'ancien pensionnat, créé en 1833 par un prêtre du diocèse de Quimper et érigé dès 1835 en collège

communal, était-il le cœur de la ville, elle-même située dans le Léon, un plateau qui s'étend au Nord du Finistère et dont les frontières naturelles, la mer, la rivière de Morlaix et les Monts d'Arrée avaient délimité un des anciens évêchés de Basse-Bretagne : le diocèse de Saint-Pol-de-Léon. Le collège de Lesneven assurait dans cette région austère, conservatrice et généralement représentée comme «la terre des prêtres»¹, une partie du recrutement du clergé diocésain. Sous l'impulsion de son nouveau principal, pourtant totalement étranger à la Bretagne et dévoué à l'enseignement public, l'établissement surpassa les quatre autres collèges du département, Saint-Pol-de-Léon, Quimper, Morlaix, Landerneau et talonna le lycée de Brest, seul lycée finistérien. Follioley enchaîna améliorations matérielles et innovations pédagogiques, renforça la discipline et épura le corps professoral. Il parvint à conquérir la confiance des familles et des enseignants, l'appui des responsables académiques et municipaux et le soutien de l'autorité diocésaine et d'une partie du clergé. Mais, ce prêtre lorrain n'aspirait qu'à un avancement ou à une nomination qui le rapprocherait de sa terre natale. En 1873, une épidémie de fièvre typhoïde qui s'abattit sur le collège interrompit la carrière lesnevienne de ce brillant universitaire qui accéda alors au provisorat du lycée de Laval.

Une nomination mal acceptée

C'est le 16 décembre 1868 que l'abbé Léopold Follioley, principal du collège de Saint-Claude de l'académie de Besançon, fut nommé à la tête du collège de Lesneven en remplacement de l'abbé Cohanec², auquel fut accordé un congé d'inactivité avec traitement. Rebuté par l'excès des tracas administratifs et municipaux, l'abbé Cohanec avait officiellement demandé son remplacement en août 1868. Depuis le mois de juillet, il n'avait eu de cesse de solliciter le vicaire général Évrard pour qu'il plaidât sa cause auprès de Mgr Sergent³, évêque du diocèse de Quimper et de Léon :

Je sais trop bien que je suis mort si je reste encore quelque temps dans ce collège. Voilà cinq semaines que je suis sur le flanc d'une goutte qui fait la navette du pied aux intestins. Un médecin, bon spécialiste, (...) m'a positivement déclaré ce que je savais déjà, que cette vie sédentaire et tracassière ne me va pas du tout, qu'il faut plus d'activités et moins de soucis. La raison de santé n'est pas la seule. Je suis fatigué, dégoutté (sic) même d'un principalat que l'inintelligence de cette ville incarnée dans

1. Titre aussi, d'un roman anticlérical d'Yves LE FEBVRE, un avocat morlaisien. Cet ouvrage fit scandale lors de sa parution en 1924.

2. Jean-Marie COHANEC naquit le 3 mars 1821 à Roscoff. Ordonné prêtre en 1845, ce bachelier ès lettres fut maître d'études, régent de septième, puis chargé du cours de mathématiques au collège de Saint-Pol-de-Léon, établissement voisin et concurrent du collège de Lesneven. En 1846, il donna sa démission et fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Louis à Brest. Il accepta, en 1848, les fonctions de professeur de philosophie au collège de Lesneven. L'année suivante on lui confia, en outre, la chaire de seconde et, en 1858, il accéda à la charge de principal. Il occupera cette fonction jusqu'en 1868, date à laquelle il sera nommé recteur de la paroisse côtière de Landéda dans le Bas-Léon. Il mourra le 10 mai 1888.

3. Né à Corbigny dans le département de la Nièvre le 12 mai 1802, René Nicolas SERGENT, prêtre du diocèse de Nevers, fut vicaire, curé, professeur, supérieur du petit séminaire, vicaire général et recteur d'académie de la Nièvre avant d'être nommé évêque de Quimper en 1855. Il mourut subitement en 1871.

son conseil municipal, rend de plus en plus précaire et parfaitement ridicule. Produit peut-être incestueux d'un marsouin et d'une bigorne, je ne pourrais vivre loin de la mer et des trésors hygiéniques que je trouve en icelle. Donc, une petite paroisse sur la côte avec un ou deux vicaires, voilà mon rêve et mon ambition⁴.

Sous son principalat (1857-1868), l'existence du collège avait été menacée à plusieurs reprises. Ainsi en 1858 et 1863, Cohanec dut livrer bataille avec les membres du Conseil municipal pour qu'ils renouvellent l'engagement quinquennal et garantissent ainsi l'entretien des locaux et les émoluments du personnel. Peu prodigue de ses deniers, la ville de Lesneven s'attarda sur des vétilles budgétaires et accabla le principal d'interminables récriminations. En 1858, considérant qu'elle ne pouvait faire face aux projets d'agrandissement nécessités par le nombre des élèves et imposés par le ministre de l'Instruction publique, la municipalité envisagea même de céder le collège à l'évêque pour que celui-ci en fasse une institution libre. Mais engagé dans la restauration de la cathédrale de Quimper, accaparé par les exigences budgétaires du collège de Saint-Pol-de-Léon et du petit séminaire de Pont-Croix, seul petit séminaire diocésain, Mgr Sergent refusa. En 1867, le conseil municipal proposa de nouveau l'établissement secondaire au prélat. Mais cette fois encore, le projet de cession n'aboutit pas. Le 12 août 1868, la ville accepta le renouvellement de l'engagement quinquennal. Elle n'aurait su se priver des avantages nombreux qu'offrait l'existence du collège mais, par esprit de lésine, elle n'accorda cependant que le minimum des secours financiers. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que l'abbé Cohanec dans sa correspondance avec le vicaire général Évrard manifestât exaspération et lassitude.

J'ai donné tous les ans, en moyenne, un secours de 11 000 francs aux élèves (...) et (les conseillers municipaux) marchandent le maigre picotin qu'ils m'ont octroyé jusqu'ici⁵.

En octobre, la rentrée eut lieu sans que le principal ait été remplacé. Le collège fit son plein d'élèves. Ce qui n'aurait pas eu lieu, si un nouveau directeur avait été nommé. Certains parents auraient alors confié leurs enfants à d'autres établissements. En décembre cependant, Cohanec, victime d'un épanchement synovial, abandonna la direction du collège à l'abbé André, son sous-principal, et présenta aux autorités académiques celui qu'il considérait comme le candidat idéal pour lui succéder, l'abbé Alexis Bergot⁶. Ce dernier, né à Lesneven en 1824, élève du collège, bachelier ès lettres, ancien aumônier de l'École Normale primaire d'Orléans, était en 1868 aumônier des Carmélites de Morlaix. Selon Cohanec, c'était

peut-être le seul ecclésiastique du diocèse de Quimper qui puisse accepter la direction du collège de Lesneven : Enfant de la ville, allié aux meilleures familles de la localité, jouissant dans tout le clergé d'une réputation bien méritée de capacité et de piété, il possède parfaitement la langue bretonne. Il a d'avance toutes les sympathies du pays et par conséquent les plus grandes chances de succès⁷.

4. Archives de l'Évêché de Quimper (AEQ) 3J13. Lesneven, le 27/VII/ 1868, lettre de l'abbé COHANEC au vicaire général ÉVRARD.

5. *Ibid.*

6. L'abbé COHANEC se retira dans sa famille à Roscoff pour s'astreindre au traitement à base de douches d'eau de mer que lui avait prescrit son médecin.

7. AEQ 3J15. Lesneven, le 26/VIII/1868, lettre de l'abbé COHANEC au vicaire général ÉVRARD.

Qui plus est, Bergot s'était engagé à poursuivre les sacrifices financiers consentis par le principal en faveur d'un certain nombre d'élèves et il avait même promis d'acheter le mobilier du collège, propriété de son prédécesseur. Pour Cohanec, son départ et la nomination de son dauphin «dev(aient) marcher de front». «Tout (était) préparé pour ménager une transition sans éclat. Les familles s'attend(aient) à la réalisation de cette combinaison»⁸. La candidature de Bergot, agréée par l'évêque en août 1868, fut soutenue par le recteur d'académie, qui s'appuyait en particulier sur une des difficultés de la succession Cohanec. En effet, l'abbé Daniel, principal de 1848 à 1857, qui avait été propriétaire d'une partie des bâtiments du collège les avait légués à Mgr Sergent. Il était donc de l'intérêt de l'administration de désigner un ecclésiastique agréé par le prélat. Une nomination qui ne serait pas conforme aux vœux de l'évêque pourrait lui fournir l'occasion ou le prétexte de faire valoir ses droits récents sur une portion de l'établissement.

L'abbé Cohanec n'eut pourtant pas le successeur de son choix puisque la direction du collège fut confiée à Léopold Follioley. Né en 1836 à Colmar, où son père commandait une garnison, élève du lycée de Grenoble, bachelier ès lettres, secrétaire de *L'Univers* de Louis Veillot, attaché à la direction du journal catholique la *Bretagne* à Saint-Brieuc et rédacteur en chef à Rennes du journal ultramontain *Le messager de l'Ouest*, Léopold Follioley avait été ordonné prêtre en 1861. Il entra alors dans une société enseignante de prêtres du diocèse d'Arras, la société de Saint-Bertin, et fut nommé successivement professeur à Saint-Omer, directeur du collège Saint-Joseph à Arras et professeur du collège ecclésiastique de Marcq-en-Baroeul, près de Lille. En 1865, il présenta ses services à l'Université. Sa candidature fut agréée et il fut nommé à Josselin dans le Morbihan. Mais ses supérieurs ecclésiastiques le contraignirent à rester encore un an à Marcq-en-Baroeul. En 1866, il quitta l'enseignement libre et fut nommé principal d'un petit établissement agonisant, le collège de Saint-Claude dans le Jura dont il assura rapidement le redressement⁹.

Le premier mouvement de l'abbé Follioley fut d'accepter «d'enthousiasme»¹⁰ sa nomination à Lesneven. L'établissement finistérien était «un collège important et qui lui conviendrait sous certains rapports». Il était de plein exercice et comptait en 1868, 238 élèves. D'autre part, la mutation s'accompagnait d'une distinction honorifique : les palmes d'officier d'Académie. Cependant, l'abbé Follioley prit vite conscience de «l'indignité» de son affectation :

Je voudrais que ma nomination à Lesneven parût dans le même *Bulletin* qui renferme ma promotion comme officier d'Académie. Je tiens à conserver intact mon honneur universitaire, et de premier abord, il ne me semble pas qu'aller de Saint-Claude à Lesneven soit un avancement!¹¹.

8. *Ibid.*

9. En 1866, le collège de Saint-Claude ne comptait qu'une trentaine d'élèves. Au moment du départ de l'abbé FOLLIOLEY, les autorités académiques en dénombrent cent-quarante.

10. Archives Nationales (AN) F/17/20 750, Saint-Claude, le 5/XII/1868, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au directeur de l'Enseignement secondaire, GLACHANT.

11. AN F/17/20 750, Saint-Claude, le 13/XII/1868, lettre du même au même.

À la réflexion, il «entrev(it) même des difficultés presque insurmontables»¹². Une très longue lettre de l'abbé Cohanec le convainc d'ailleurs du bien fondé de ses appréhensions. Follioley les exposa au Directeur de l'Enseignement secondaire Glachant, un de ses amis, en faisant valoir d'abord qu'«un principal étranger au diocèse, l'expérience *l'a trop démontré*, ne pourr(ait) jamais réussir à Lesneven». De 1837 à 1848, l'établissement léonard avait été placé sous la direction de l'abbé Chenu, originaire du département de la Manche. L'ecclésiastique normand fut l'objet d'une véritable persécution de la part des autorités municipales qui lui reprochèrent, entre autres, de n'être pas prêtre du diocèse. Ce climat de tensions et de cabales entraîna une baisse régulière des effectifs (le nombre des élèves passa de 155 à 100) qui aurait conduit le collège à la faillite si le principal n'avait cédé aux pressions de ses adversaires en faisant valoir ses droits à une pension de retraite. L'abbé Follioley exprimait ensuite sa crainte de se trouver isolé dans une région excentrique, caractérisée par son isolement linguistique et culturel, avec une population qu'il présentait comme hostile, voire xénophobe :

Les Bretons n'aiment pas les étrangers. J'en ai fait l'expérience, ayant habité Rennes un an. Or, c'est la confiance publique qui a dû faire d'abord la prospérité de Lesneven. Le collège ne doit pas tirer son importance de la situation de la ville. Cette confiance que M. Cohanec a su s'attirer et conserver, parce qu'il était breton, je ne la garderai pas au même titre¹³.

De plus, le collège de Lesneven «(était) presque un petit séminaire. Vingt élèves (avaient) pris la soutane»¹⁴ en 1867 et l'établissement était mixte mi-laïque, mi-ecclésiastique. Or l'abbé Follioley avait quitté l'enseignement libre pour se mettre au service de l'Université, corporation libérale, laïque et volontiers anticléricale. Cette attitude pouvait lui valoir des inimitiés de la part des professeurs ecclésiastiques du collège, prêtres du diocèse, qui, il le supposait, préféreraient oublier leur appartenance à l'Instruction publique. «Voilà quels seront, à coup sûr, mes adversaires du premier jour, par antipathie de race autant que par divergence de vues»¹⁵. En outre, il était persuadé que Mgr Sergent lui serait hostile. L'évêque, ancien Recteur de l'Académie de la Nièvre, avait été évincé en 1865 du Conseil supérieur de l'Instruction publique dont il était membre depuis huit ans, pour avoir affiché à plusieurs reprises son hostilité à la politique de Victor Duruy, le ministre de l'Instruction publique.

Les prêtres qui sont principaux n'ont point à redouter les seuls conseillers municipaux, ils ont plus directement encore, s'il est possible, affaire aux évêques. Vous connaissez mieux que moi Mgr Sergent. J'en sais pourtant assez sur son compte pour être assuré qu'il ne me verra pas avec plaisir et surtout que nous ne vivrons pas longtemps en bonne intelligence. Je suis trop franchement universitaire pour m'entendre avec un évêque, à ce point hostile à l'administration actuelle de l'Instruction publique¹⁶.

12. AN F/17/20 750, Saint-Claude, le 5/XII/1868, lettre du même au même.

13. *Ibid.*

14. AN F/17/20 750, Saint-Claude, le 31/XII/1868, lettre du même au même.

15. AN F/17/20 750, Saint-Claude, le 5/XII/1868, lettre du même au même.

16. *Ibid.*

Follioley avait été également averti qu'une partie de la population, l'évêque et le recteur d'académie soutenaient et attendaient la nomination de l'abbé Bergot. Et Cohanec s'était aussi fait un devoir de présenter le collège comme un gouffre financier. S'il voulait assurer la survie de l'établissement, le principal devrait engager sa fortune personnelle. Or, dans son précédent poste, l'abbé Follioley s'était déjà délesté d'une forte somme. Il ne voyait pas comment il pourrait faire face aux nécessités d'une «situation matérielle désastreuse»¹⁷, alors que le conseil municipal de Saint-Claude était prêt à «tous les sacrifices»¹⁸ pour garder jusqu'à la fin de l'année scolaire celui qui avait ressuscité son collège. Enfin, Follioley avait «personnellement de très graves motifs pour désirer le *voisinage de Paris*»¹⁹. Il travaillait à sa thèse de doctorat sur les prédicateurs du XVII^e siècle et sur Bourdaloue, plus spécialement. Il était déjà l'auteur d'une *Histoire de la littérature française* en deux volumes. À Lesneven, il ne pourrait pas trouver tous les livres et les documents indispensables à ses recherches. Par ailleurs, toutes ses relations étaient avec le Nord. «J'ai dans les diocèses d'Arras et de Cambrai, grand nombre d'anciens élèves, dont les enfants n'iront pas me chercher à Lesneven»²⁰. C'était sur les conseils de Fleury, Recteur de l'Académie de Douai, et Jarry, Inspecteur de l'académie de Lille, qu'il avait choisi d'entrer dans la fonction publique. Sa nomination l'éloignait de ses amis, membres influents de l'Université.

Tous ces arguments restèrent sans effet. Pour les autorités universitaires, Follioley devait représenter le candidat idéal pour relever le collège de Lesneven dont les effectifs diminuaient depuis 1864²¹. Il avait derrière lui onze ans de services dans l'enseignement libre et dans l'enseignement public et se présentait comme un principal de combat. On lui attribuait la capacité de ranimer n'importe quel établissement, fut-il moribond. Ne venait-il pas de sauver et d'engager sur les chemins de la prospérité le petit collège de Saint-Claude qui semblait pourtant perdu ? Si l'établissement lesnevien voulait assurer son existence, il devait être dirigé par un ecclésiastique. La nomination d'un laïc entraînerait inévitablement la ruine de ce collège assimilé par les parents d'élèves à un petit séminaire. Or, l'abbé Follioley était un homme d'Église, mais qui avait quitté l'enseignement diocésain pour prêter serment d'allégeance à l'Université. Au ministère, on devait espérer qu'il infléchirait la tendance trop cléricale de l'établissement public.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, le principal de Saint-Claude se résolut donc à accepter ses nouvelles fonctions. Le purgatoire administratif pouvait lui permettre de racheter sa carrière dans l'enseignement libre et lui ouvrir les voies du provisorat. Plus vite la partie serait gagnée, plus vite, il sortirait de l'exil. Sa nomination marquera une étape importante dans la vie du collège.

17. AN F/17/20 750, Saint-Claude, le 31/XII/1868, lettre du même au même.

18. *Ibid.*

19. AN F/17/20750, Saint-Claude, le 5/XII/1868, lettre du même au même. Passage souligné.

20. *Ibid.*

21. Sous la direction de l'abbé COHANEC, le nombre des élèves s'était accru régulièrement jusqu'en 1864, mais depuis, les effectifs avaient fléchi. La ladrerie de la ville, la maladie de l'ancien principal qui l'avait contraint à limiter puis à suspendre ses tournées de recrutement, un certain fléchissement de la discipline peuvent expliquer cette diminution.

Des améliorations matérielles

Le collège installé dans un ancien couvent des Récollets, en partie reconstruit et agrandi, était insuffisant pour accueillir les écoliers et pour répondre à tous les besoins de l'enseignement. L'abbé Cohanec avait déjà sollicité à plusieurs reprises des secours financiers de la municipalité, qui les avait toujours refusés. Avec Follioley, la ville changea de dispositions. Elle, qui se disait ruinée, accepta de dégager des crédits extraordinaires pour financer des projets de réfection et de construction. Avec une grande habileté, le nouveau principal qui avait d'ailleurs été «frappé à son arrivée de l'état de délabrement des locaux»²², emporta les faveurs de la petite cité léonarde. La ville lui alloua 32 000 francs. Les subventions permirent d'exhausser deux pavillons qui formèrent alors deux ailes avec mansardes. Le réfectoire fut agrandi d'un tiers. Trois dortoirs, ainsi qu'une lingerie, une infirmerie, dont s'occupèrent trois Filles du Saint Esprit, furent installés. La participation de l'État à ces améliorations pourtant indispensables, fut quasiment nulle. La ville avait demandé 10 000 francs. Le ministre de l'Instruction publique s'engagea seulement à accorder 3 000 francs pour une bibliothèque, un laboratoire de chimie et un cabinet de physique. Ce dernier, suivant les projets de l'architecte départemental Gustave Bigot, devait être installé au rez-de-chaussée d'une des nouvelles ailes. Au moment de la rentrée de 1870, qui fut d'ailleurs retardée de quelques jours pour permettre l'achèvement des travaux entamés pendant l'été, le nombre des pensionnaires fut si important (le principal nota une augmentation de 80 internes), que «100 élèves (furent)logés en ville dans des maisons louées au dernier jour» et que la salle de physique fut réquisitionnée pour accueillir ce «surcroît de population»²³. En 1872, Follioley obtint que fût construit un petit bâtiment proche de l'entrée principale du collège. Au rez-de-chaussée fut installé un parloir, et à l'étage, le cabinet de physique enfin créé. En 1871, le principal, pour obtenir les fonds nécessaires à ce nouvel édifice, dut s'adresser au Conseil général du Finistère. Celui-ci, sur la proposition du député de Forsanz et après avis favorable du préfet, lui accorda 2 000 francs²⁴. Ensuite Follioley rappela au ministère de l'Instruction publique qu'il avait promis en 1869 une aide de 3 000 francs. En mars 1872, l'État alloua la subvention demandée depuis trois ans mais en «deux annuités de 1 500 francs et sous forme d'instruments qui ser(aient) achetés et expédiés par le ministère»²⁵. Le directeur de Lesneven fut donc obligé de demander le concours financier de la commune. Pour ne pas renoncer au bénéfice des allocations départementales et gouvernementales, la ville consentit à céder 2 000 francs. Il semble aussi que l'abbé Follioley ait «amé-

22. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADI&V) 1T468, Quimper, le 4/VI/1870, lettre de l'inspecteur d'académie BONNESŒUR au recteur d'académie.

23. Archives départementales du Finistère (ADF) 1T1335-1336, Lesneven, le 11/X/1869, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

24. En octobre 1871, le principal, soutenu par le conseil d'arrondissement de Brest, demanda aussi une subvention départementale au Conseil pour la restauration de la chapelle, «trop petite, très humide et qui mena[çait]ruine» (ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 29/X/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie). Le Conseil général du Finistère choisit d'investir dans la création du cabinet de physique.

25. ADI & V 1T468, Lesneven, le 26/IV/1872, Séance du bureau d'administration du collège.

nagé dans le jardin un pavillon d'agrément pour les prêtres et la légende raconte qu'il fut question d'y loger un billard»²⁶.

Ce sont là les principales transformations matérielles accomplies sous la direction de l'abbé Follioley à une époque où les collèges communaux étaient livrés aux caprices des municipalités et au bon vouloir d'une administration ministérielle économe et procédurière. Ces améliorations étaient importantes mais il en aurait fallu encore beaucoup d'autres. Le collège ne pouvait accueillir tous les internes. En novembre 1871, des chambriers furent de nouveau logés en ville mais ils furent regroupés dans une seule maison louée par le principal et placés sous la surveillance d'un professeur ecclésiastique. Cette combinaison fut renouvelée chaque année. En 1872, l'Inspecteur d'Académie Bonnesœur, constatait que l'établissement restait bien trop étriqué pour une aussi nombreuse population scolaire :

Toutes les classes sont faites dans les études. Le réfectoire des pensionnaires est beaucoup trop exigü, on est forcé de faire la cuisine et de laver la vaisselle dans les réfectoires des chambriers, les études sont beaucoup trop petites, les dortoirs à l'exception de deux sont fort loin d'avoir les dimensions réglementaires et les lits sont beaucoup trop rapprochés les uns des autres²⁷.

Mais n'était-ce pas dû précisément au succès du collège ?

Des études renforcées

Follioley s'attacha à suivre scrupuleusement le plan d'études des lycées, qu'il mit en vigueur dans toutes les classes. Il semble qu'il ait voulu étendre l'action de l'établissement secondaire au-delà de la seule formation au sacerdoce et souhaité offrir aux élèves la possibilité de s'orienter vers les carrières libérales. Il accorda une grande importance à la préparation aux examens officiels. De façon à exercer les élèves de philosophie au baccalauréat, il leur imposa tous les deux mois des examens d'essai qu'il préparait avec l'aide des professeurs responsables des classes supérieures. Il relança aussi la participation aux concours académiques. Alors que l'abbé Cohanec, persuadé de courir à l'échec, redoutait d'engager ses écoliers dans ces joutes scolaires annuelles trop universitaires, Follioley que caractérisait son esprit combatif n'hésita pas à pousser l'élite de l'établissement dans cette bataille intellectuelle et ce «malgré la répugnance marquée des professeurs»²⁸. La participation à cette épreuve pouvait exciter l'émulation des collégiens et attester des capacités pédagogiques du nouveau principal. Mais, elle supposait un surcroît de travail et le développement d'un esprit de compétition qui ne devait cependant pas pénaliser les élèves médiocres, négligés au bénéfice des brillants élèves. Des répétitions quotidiennes furent, en conséquence, données aux écoliers les plus faibles des classes de 8^e, 7^e, 6^e et 5^e par les professeurs responsables. Le collège participa au concours en

26. Auguste SALLES, *L'abbé Follioley, sa vie et son œuvre (1836-1902)*, Niort, L. Clouzot, 1904, p. 30-31.

27. ADI&V 1T468, Quimper, le 1/IV/ 1872, rapport d'inspection de l'inspecteur d'académie BONNESŒUR au recteur d'académie.

28. ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 14 mai 1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

1870 et obtint de brillants résultats, «4 nominations, dont deux prix de version latine en 6^e»²⁹. Ce succès entraîna la calomnie ainsi que l'atteste une lettre confidentielle du recteur d'académie à l'abbé Follioley.

J'avais simplement entendu dire dans les bureaux de l'Académie qu'un des professeurs de la Faculté chargé de corriger un des devoirs de concours (on ne disait pas quelle classe, ni quel établissement) avait déclaré qu'il était impossible que les deux premiers n'eussent pas été aidés, que ce n'étaient pas des devoirs d'écoliers. Votre lettre me porte à croire qu'il s'agissait de Lesneven. Je partage votre très légitime mécontentement³⁰.

Non seulement la soi-disant tricherie ne put être prouvée, mais en 1872 l'établissement obtint quatre accessits et un prix³¹. Ces résultats consacraient la suprématie des études latines. Le collège défendait sa réputation de succursale léonarde du Petit Séminaire de Pont-Croix.

À Lesneven, tout particulièrement, les humanités se taillaient la part du lion et les études scientifiques étaient sacrifiées aux études littéraires. Cet état de fait était tacitement toléré par les autorités académiques. En 1872, Follioley constatait que depuis plus de deux ans, aucune inspection n'avait été faite dans les classes des deux professeurs de mathématiques :

Voilà donc un collège qui compte plus de 300 élèves, qui présente des élèves aux deux baccalauréats, où se trouvent deux chaires de sciences et qui ne reçoit sous ce rapport aucune direction et n'est l'objet d'aucun contrôle³².

Il se demandait s'il était

en France un autre collège où l'on prépar(ât) des bacheliers ès sciences sans pouvoir leur montrer même une machine pneumatique ou une machine électrique³³.

Il sollicita donc la visite de l'Inspecteur de l'ordre général des sciences que le Recteur déléguait chaque année pour examiner le lycée de Brest. Sans remettre en question la suprématie de l'enseignement classique fondée sur les humanités gréco-latines, Follioley refusait de voir dans les études scientifiques des disciplines accessoires. Il voulait encore une fois réaffirmer que le collège n'était pas un petit séminaire, mais bien un établissement public appartenant à l'Université. Il considérait que cette inspection

29. Extrait du discours prononcé au collège de Lesneven, le 29 juillet 1904 par M. KEROMNES, professeur de troisième.

30. AEQ 3J14, Rennes, le 22/VI/1870, lettre confidentielle du recteur d'académie à l'abbé FOLLIOLEY.

31. Rhétorique. Discours latin. 4^e accessit.

Seconde. Narration latine. 1^{er} prix

Quatrième. Version latine. 2^e accessit.

Sixième. Thème latin. 2^e accessit.

Dessin. 1^{er} accessit.

AEQ 3J14, Lesneven, le 20/VI/1872, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

32. ADI&V 1T468, Lesneven, le 20/II/1872, Lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

33. ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 29/X/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

pourrait lui permettre de continuer la lutte avec plus de chances de succès contre son rival, le collège de Saint-Pol de Léon, que la ville (...) ne serait pas éloignée à l'expiration de son engagement quinquennal, de céder aux Pères de la Compagnie de Jésus³⁴.

Saint-Pol-de-Léon et Lesneven dispensant un enseignement littéraire de niveau à peu près équivalent, le meilleur moyen de gagner des élèves était donc d'étendre les possibilités pédagogiques de l'établissement lesnevien et d'offrir aux collégiens davantage de débouchés. Enfin, la négligence des autorités donnait à l'abbé Follioley l'occasion de rappeler que son collège n'avait «*aucun cabinet de physique*»³⁵, à la différence de Saint-Pol, Morlaix et Quimper. En 1872, les chaires de mathématiques furent visitées. L'Inspecteur général fit le constat suivant : «Les cours de sciences sont faibles. Pas de cabinet de physique, pas d'instruments. Les 3 000 francs promis par le ministère ne sont pas arrivés»³⁶. Ce mauvais rapport renforça l'argumentation du principal, qui obtint ainsi son cabinet de physique³⁷.

Follioley ne se contenta pas de fortifier l'enseignement scientifique, il voulut développer des disciplines qui, jusqu'à son principalat, avaient été considérées comme mineures. Ainsi, le collège n'avait pas de chaire d'histoire. En 1863, Victor Duruy et Mgr Sergent alors membre du Conseil de l'Instruction publique, s'étaient opposés à propos de la question de l'établissement de l'histoire contemporaine dans le programme de la classe de philosophie. Le prélat se méfiait de l'orientation politique que pouvait prendre cet enseignement. L'abbé Follioley était, au contraire, partisan du développement de cette matière. Il rejoignait les préoccupations gouvernementales excitées par l'humiliation de la défaite de 1870³⁸. Les directives du ministre de l'Instruction publique prescrivaient en 1871, que l'histoire et la géographie devaient être considérées comme des matières indispensables et non plus accessoires. Le principal utilisa au profit de l'établissement ces nouvelles conceptions pédagogiques. Le 27 septembre 1871, il écrivit à l'Inspecteur d'Académie :

34. ADI&V 1T468, Quimper, le 1/III/1872, lettre de l'inspecteur d'académie au recteur d'académie.

35. ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 10/X/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie. Passage souligné.

36. AN F/17/8167, Inspection générale 1872.

37. Le biographe de FOLLIOLEY, l'abbé Auguste SALLES, écrit : «Avant l'abbé Follioley, Lesneven n'était guère autre chose qu'une école préparatoire au grand séminaire. En 1868, 19 rhétoriciens sur 21 se destinent à la prêtrise... Avec l'abbé FOLLIOLEY, des fenêtres s'ouvrent sur le dehors. Sans cesser d'être une espèce très particulière de petit séminaire. Lesneven prend davantage l'air d'un collège comme les autres et prépare des élèves de plus en plus nombreux aux carrières libérales, à la médecine navale entr'autres.» Auguste SALLES, *L'abbé Follioley, op.cit.*, p. 32.

38. Le désastre de la guerre de 1870 avait fait surgir de nombreuses critiques contre l'enseignement traditionnel. On le jugeait incapable de former les cadres de la nation puisque ceux-ci s'étaient montrés si inférieurs à leur tâche. «N'était-ce pas l'instituteur allemand qui avait gagné la guerre ?» De nombreux universitaires, Michel BRÉAL, Jules SIMON... prirent conscience de la nécessité de réformer l'enseignement d'État. L'opinion publique réclamait plus d'histoire, plus de géographie (certains officiers incapables de lire une carte avaient commis des erreurs de localisation lourdes de conséquences), davantage de langues vivantes (les officiers allemands parlaient français, les officiers français ignoraient ou baragouinaient l'allemand). Il semble que FOLLIOLEY ait souhaité lui aussi le développement de ces disciplines jusque-là délaissées ou méprisées et qu'il ait voulu faire bénéficier son collège des nouvelles préoccupations du ministère de l'Instruction publique.

Un professeur spécial pour les classes supérieures donnerait à cette branche de l'enseignement des soins et une impulsion qui manquent un peu actuellement, de la classe de quatrième à la classe de philosophie³⁹.

Il proposa de nommer l'abbé Grall professeur d'histoire⁴⁰.

Il ne figurera pas sur les états de traitement, ne subira aucune retenue, recevra de moi seul la rémunération de ses services, il n'aura même pas d'existence officielle mais sera simplement toléré.

Ce sacrifice financier comblait les souhaits des autorités académiques et municipales qui reconnurent officiellement, en mai 1872, la chaire d'histoire tout en la laissant à la charge du principal. Le directeur de Lesneven voulut aussi fortifier l'étude de l'anglais, la seule langue vivante du collège, qui était alors enseignée par le professeur de mathématiques. En 1873, Follioley demanda donc la création d'une chaire spéciale. L'État refusa, mais, voulant faire preuve de magnanimité, il accorda 200 francs pour l'achat de globes terrestres et de cartes de géographie.

Un rapport du préfet du Finistère, daté de 1869, mentionnait aussi une importante faiblesse dans les structures pédagogiques du collège : il ne possédait aucune classe préparatoire à la huitième. Cette lacune fut aussitôt comblée par le principal. À la rentrée de 1870, une école primaire fut annexée au collège. Elle permettait de commencer l'apprentissage du français et de n'admettre en huitième que des élèves capables de suivre la classe. La direction en fut confiée à un certain Lesot, un instituteur pourvu du brevet élémentaire et un fidèle de l'abbé Follioley⁴¹. En 1872, ce maître fut assisté par Le Coz, instituteur adjoint de l'école primaire de Recouvrance à Brest. Depuis 1869, l'abbé Follioley sollicitait une telle nomination.

Il y aurait difficulté à laisser M. Lesot seul, même pour peu de temps. Plusieurs de nos futurs petits élèves ne savent pas un seul mot de français, ne pratiquent que le breton et il n'y aurait aucun moyen pour le maître de se faire entendre d'eux⁴².

En 1870, cette classe accueillait 42 élèves (31 pensionnaires et 11 externes).

Le principal obtint aussi, en octobre 1871, de l'Inspecteur d'Académie, l'autorisation d'introduire en troisième et en seconde la narration française comme exercice de classe. Pour obtenir cette dérogation au programme officiel, Follioley s'appuyait sur

des raisons toutes spéciales. Beaucoup d'élèves éprouvent à écrire en français d'extraordinaires difficultés qui proviennent à la fois de leurs habitudes d'enfance, de la langue parlée dans leurs familles et de leur peu de lecture⁴³.

39. ADF 1T1339, Lesneven, le 27/IX/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

40. L'abbé GRALL est bachelier ès lettres. «C'est un homme fait, plus sérieux qu'on ne l'est d'ordinaire à 25 ans, avec une aptitude et un goût marqués pour les études historiques». Il a été pendant un temps le suppléant du professeur de la classe de 6^e. ADF 1T1339, Lesneven, le 27/IX/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

41. «Il l'a suivi d'Arras à Saint-Claude où il a créé et dirigé, avec le plus grand succès, pendant trois ans une école de ce genre». AN F/17/8167, Quimper, le 7/IX/1869, lettre de l'inspecteur d'académie au recteur d'académie.

42. ADF 1T1339, Lesneven, le 22/IX/1869, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'Inspecteur d'Académie.

43. ADI&V 1T468, Quimper, le 27/X/1871, lettre de l'inspecteur d'académie BONNESŒUR au recteur d'académie.

La réussite scolaire des collégiens finistériens et leur succès aux examens passaient par la maîtrise de la langue nationale. De façon à éveiller le goût des enfants pour cette discipline, des prix spéciaux furent donnés à la fin de chaque année et une bibliothèque constituée.

Follioley était persuadé des bienfaits que pouvait procurer la lecture de «bons livres français». Il consacra 1 000 francs à l'achat de 300 volumes «choisis avec soin et de manière à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'ouvrages pour toutes les catégories d'élèves»⁴⁴. Souhaitant rentrer en partie dans cette «grosse avance», il imposa à chaque interne un abonnement annuel de trois francs. Cette rétribution écolière devait avant tout couvrir les frais d'entretien et permettre l'acquisition de nouveaux livres.

Des élèves plus nombreux et mieux encadrés

L'abbé Follioley s'imposa comme un grand pourvoyeur d'élèves. «Dès la première année, en huit mois de temps, malgré les difficultés d'un budget plutôt obéré, il f(it) passer les chiffres des élèves de 218 à 290»⁴⁵. L'établissement devint le collège le plus important du Finistère, il détrôna Saint-Pol de Léon (286 élèves) et ne fut distancé que par le lycée de Brest qui accueillait 510 élèves. Le tableau suivant⁴⁶ permet de mesurer l'évolution des effectifs :

Années	Collège					École primaire			Total
	Pensionnaires	Chambriers	Demi-pensionnaires	Externes	Total	Pensionnaires et chambriers	Externes	Total	
1867-1868	147	61	0	30	238	0	0	0	238
1868-1869	116	69	0	33	218	0	0	0	218
1869-1870	161	70	9	28	268	31	11	42	310
1870-1871	134	66	0	34	234	30	5	35	269
1871-1872	175	65	0	39	279	17	8	25	304
1872-1873	172	73	0	30	275	15	13	28	303

Ces chiffres témoignent du fait que le collège de Lesneven était avant tout un pensionnat. Les familles lui reconnaissaient les garanties morales et les vertus éducatives d'un petit séminaire. Une forte proportion d'élèves étaient donc internes ou chambriers. Ces derniers, généralement originaires des campagnes environnantes, étaient logés dans l'établissement ou dans une maison louée par le principal. Ils recevaient leur nourriture de leurs parents qui les approvisionnaient régulièrement. Seule la soupe était fournie par le collège. Cet arrangement convenait à des familles qui n'avaient pas les moyens de payer une pension complète. L'établissement proposait en 1872 deux types de pension, celle de 460 francs et celle de 375 francs⁴⁷. Ces tarifs étaient à peu près équivalents à ceux pratiqués dans les autres institutions secondaires du département, concurrence oblige. De façon à assurer le recrutement ecclésiastique

44. *Ibid.*

45. Auguste SALLES, *op. cit.*, p. 29-30.

46. ADF IT1335-1336. Rapports de l'inspecteur d'académie, 1867-1873.

47. AN F/17/8167, Travail du personnel, 1870-1871.

du collège, l'abbé Cohanec s'était engagé à supporter en partie ou en totalité les frais de scolarité d'un certain nombre d'élèves susceptibles d'accéder à la prêtrise. Ces libéralités, propres au supérieur d'un petit séminaire, ne furent pas du goût du nouveau principal :

Monsieur Cohanec a accordé 10 000 francs de concessions que j'ai dû conserver, sauf à les réduire peu à peu. Ce peu à peu demandera plusieurs années. Avec un pareil chiffre de remise sur la pension, on a beau faire les économies les plus sévères et donner aux élèves de l'eau seulement à boire, il n'est pas possible à un administrateur de rétablir l'équilibre rompu par une générosité à ce point ruineuse⁴⁸.

En 1868, «53 pensionnaires, 31 demi-pensionnaires, 16 externes», soit 45,8% des élèves, ne payaient pas la rétribution collégiale qui s'élevait à 80 francs. «Tous ces élèves (étaient) à la charge exclusive du principal, l'abbé Cohanec»⁴⁹. Les protestations de Follioley contre la dispendieuse générosité de son prédécesseur étaient surtout l'occasion de dénoncer la situation financière précaire du collège et de rappeler que la dotation municipale était réduite à la portion congrue. Ainsi, il continua à entretenir à ses frais un grand nombre d'écoliers. En 1873, 133 élèves sur 303 étaient dispensés de toute rétribution, c'est-à-dire 43,8% de l'effectif total. On peut supposer que le principal partageait ce rôle de père nourricier avec quelques ecclésiastiques du diocèse. La ville, de son côté, ne faisait admettre chaque année au collège que deux externes gratuits. En 1871, Follioley en accord avec le maire obtint du Recteur que les postulants subissent un examen de façon que soit «substitué à la faveur et au caprice un mode équitable de nomination»⁵⁰. Ils furent donc interrogés en lecture, en histoire sainte, en arithmétique, en grammaire et en dictée. Cette garantie d'équité était de rigueur car elle pouvait favoriser les candidats de la nouvelle classe primaire du collège au détriment des élèves des autres écoles de Lesneven. Toujours en 1871, le principal sollicita la création de bourses départementales qui constitueraient «un secours permanent». Il s'appuyait sur deux considérations qui lui paraissaient «décisives» :

1°.

De tous les collèges du département, Lesneven est placé dans les conditions matérielles les plus désavantageuses. Le lycée de Brest est soutenu par l'État qui lui accorde des bourses en grand nombre. Morlaix et Quimper ont affaire à des villes qui peuvent faire des sacrifices considérables⁵¹. Seul, Lesneven est au compte d'une ville pauvre et qui ne peut élever sa subvention invariablement fixée au chiffre de trois mille francs.

48. AN F/17/20 750, Paris, le 5/VIII/1869, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au directeur de l'Enseignement secondaire.

49. ADI&V 1T468, Extrait du budget 1868.

50. ADF 1T1335-1T1336, Lesneven, le 14/V/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

51. Ces deux municipalités étaient en effet beaucoup plus généreuses que la petite ville de Lesneven. «Saint-Pol de Léon (avait) reçu, d'un de ses anciens principaux, des bourses en nombre considérable», (AEQ 3J14, Lesneven, le 3/III/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie). L'abbé PÉRON, fondateur du collège de Saint-Pol mort en 1827, avait légué sa fortune à l'établissement. Elle contribuait à l'entretien de nombreuses bourses d'études.

En fait, la ville accordait 3 500 francs. L'enjeu d'une aide départementale pouvait justifier cette pieuse inexactitude. Follioley était un bien trop brillant gestionnaire pour qu'il puisse s'agir d'une étourderie.

2°.

Pourtant, par la population scolaire, Lesneven est de tous les établissements universitaires, celui qui suit le plus près le lycée de Brest. Il compte, à l'heure présente, 307 élèves, parmi lesquels 4 seulement sont étrangers au Finistère. Sur ce nombre, 86 seulement appartiennent au canton de Lesneven. Le reste est fourni par 17 autres cantons. Le collège a donc une population indigène et qui lui vient de presque tous les points du Finistère. Le département n'a jamais rien fait pour un établissement qui est à ce point utile au pays et auquel dans une mesure différente, ont contribué l'État, la ville de Lesneven et les divers principaux qui se sont succédé depuis la création du collège⁵².

Le principal mettait donc en valeur le rayonnement géographique du collège.

Follioley s'efforça aussi de durcir la surveillance qui s'exerçait sur les collégiens. Du matin au soir, ceux-ci étaient strictement encadrés par leurs professeurs qui, pour la plupart ecclésiastiques, logeaient au collège. Mais, depuis 1868, les dortoirs étaient abandonnés à des «présidents» choisis parmi les élèves. En 1870, le principal fit en sorte que des régents dorment dans cinq dortoirs sur sept.

Les cas d'indiscipline étaient sévèrement sanctionnés. Le principal n'était pas partisan de la multiplication des pensums et des retenues. Il leur préférait des punitions rares, sévères mais justes. Il insistait sur l'ascendant moral que devaient exercer les professeurs et préférait imposer un joug paternel. L'exclusion n'était prononcée qu'en dernière extrémité. En décembre 1870, un élève de philosophie fut renvoyé après «avoir abusé d'un jeune enfant de la manière la plus grave»⁵³, et «avoir tenté d'en corrompre un autre», cela malgré la stricte séparation entre les divisions des élèves. Dans les collèges, les faits d'immoralité étaient souvent étouffés ou édulcorés. Les principaux redoutaient toujours, et légitimement, que la réputation de leur établissement ne fût irrémédiablement compromise dans l'esprit des familles par les perversités sexuelles de quelques élèves. La franchise du principal, peu commune, même dans une correspondance administrative et confidentielle, trouve peut être sa justification dans la phrase d'introduction d'un rapport particulier qu'il adressa au Recteur :

Nous avons reçu au commencement de l'année scolaire, comme élève interne de philosophie, Monsieur X de Brest. Il avait passé l'année précédente dans une pension de Paris⁵⁴.

Mais, durant son principalat, Follioley eut encore à renvoyer d'autres collégiens pour d'autres raisons. Ainsi, en 1870, un élève, «qui avait mérité pour causeries bruyantes au dortoir une privation d'un jour aux vacances de Pâques», (...) qui avait «refusé formellement à M. Le Principal de faire sa punition» et «était parti en même temps que les autres», fut rendu à ses parents :

52. AEQ 3J14, Lesneven, le 3/III/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

53. ADF 1T 1336, Lesneven, le 23/XII1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie

54. *Ibid.*

Un semblable refus d'obéissance, connu de ses condisciples, m'a paru rendre sa présence impossible dans le collège et malgré les prières de sa famille et l'expression d'un repentir sincère, j'ai refusé de le voir à la rentrée⁵⁵.

En 1872, le principal exclut

deux élèves (un interne et un chambrier) qui pour la seconde fois s'étaient sauvés de la promenade et n'étaient rentrés au collège qu'après deux jours d'absence, pendant lesquels, j'ai dû de concert avec leurs parents les faire chercher partout⁵⁶.

Il s'agit là de situations extrêmes que l'on retrouve dans d'autres établissements du département et qui sont significatives de la difficulté qu'éprouvaient certains collégiens à supporter une discipline quotidienne pesante et nationalement réglementée.

Un corps professoral remodelé

Follioley, Principal dévoué à l'Université, redoutait l'hostilité des régents prêtres du diocèse sur lesquels il allait devoir exercer son autorité. En 1869, le collège public de Lesneven comprenait en plus du principal et du sous-principal, tous deux ecclésiastiques, 11 professeurs, un maître de musique et 4 surveillants. Ces derniers ainsi que les enseignants de philosophie, de rhétorique, de 3^e, 6^e, 7^e et 8^e appartenaient au clergé. La répartition des chaires entre laïcs et ecclésiastiques était à peu près équilibrée.

Il n'était pas facile d'être un enseignant laïc et de surcroît étranger dans le collège réputé clérical d'une petite ville de 3 000 habitants située en terre de catholicité. Pour la grande majorité de la population léonarde, l'origine finistérienne était une garantie tangible de dévouement sincère et l'appartenance au clergé représentait un garde-fou infranchissable contre les écarts de conduite et de pensée. Les maîtres laïques encourageaient la méfiance voire la suspicion. Leurs gestes, leurs sentiments devaient être à l'abri de tout reproche ; sinon ils étaient irrémédiablement frappés d'ostracisme, ce dont l'institution pâtissait. Leurs conditions de vie étaient difficiles. Le montant de leur rémunération était à la mesure de la faiblesse des subventions communales et des maigres ressources de l'établissement. Les maîtres ecclésiastiques, logés et nourris au collège, se contentaient pour leur part de ces rétributions minimales.

Il semble que, selon l'abbé Follioley, les régents laïcs pouvaient être très schématiquement classés en trois catégories : la première, celle des serviteurs usés, proches de la retraite, enterrés dans ce collège pour y vivre l'agonie d'une carrière universitaire stérile ; la seconde, celle des régents capables, mais victimes d'une erreur de mutation qui les avait emprisonnés dans ce petit réduit clérical et bretonnant dont ils n'aspiraient qu'à s'évader ; et enfin la troisième catégorie, celle des professeurs qui pour une raison ou pour une autre, avaient démérité aux yeux de l'Université et dont la condamnation à cet exil forcé avait valeur de pénitence. Mieux valait donc avoir recours à des régents ecclésiastiques nommés par l'autorité diocésaine.

55. ADF I T 1336, Lesneven, le 1/V/1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

56. ADF IT1337, Lesneven, le 13/IV/1872, Rapport hebdomadaire du principal soumis au recteur d'académie.

saine. D'autre part, s'il voulait asseoir sa crédibilité, le Principal était conscient qu'il devait renforcer dans l'esprit des populations et du clergé, l'image qu'ils avaient du collège de Lesneven : un établissement communal soumis à l'inspection académique, mais tenu par des professeurs ecclésiastiques qui ne reconnaissaient qu'une seule autorité, celle de l'évêque, et qui donnaient à l'établissement une forte orientation sacerdotale. Le petit séminaire public de Lesneven ne pouvait pas prospérer sans le soutien des prêtres diocésains.

Avec un grand sens tactique, le nouveau Principal manœuvra pour que les enseignants laïcs fussent évincés. En 1869, il se débarrassa d'un certain Du Saint Père, le professeur de quatrième, «qui a(vait) fait preuve d'une capacité très réelle»⁵⁷ mais qui supportait difficilement la destination cléricale de l'établissement. Ses opinions clairement exprimées pouvaient discréditer le collège⁵⁸ et contrarier les ambitions universitaires de Follioley. Évincé, Du Saint Père demanda son changement de résidence. On lui trouva un successeur en la personne de l'abbé Péron, le professeur de 6^e, «le plus méritant des maîtres du collège»⁵⁹, un ecclésiastique brillant «que l'évêque mena(çait) d'envoyer à Rome pour en faire un docteur en théologie»⁶⁰. Lui-même fut remplacé par l'abbé Le Denn, un maître d'études. Follioley obtint aussi le départ du professeur de mathématiques Desrosches, qui désirait préparer sa licence et gagner une ville de faculté. Le Principal proposa un jeune vicaire de la paroisse des Carmes à Brest, l'abbé Kerandel. Celui-ci, bachelier ès lettres, n'était même pas bachelier ès sciences. Mais Follioley savait tirer parti des pesanteurs administratives. Il insista sur les difficultés du recrutement et la nécessité de pourvoir rapidement au remplacement. Ainsi, il imposa d'office son jeune et inexpérimenté candidat. En octobre 1872, il demanda pour Herpe, professeur de seconde «depuis longtemps insuffisant»⁶¹, vieux fonctionnaire malade et fatigué, «endormi et endormant»⁶², un congé d'inactivité jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à la retraite, c'est-à-dire en février 1873, date à laquelle il aurait 60 ans. Pour emporter l'agrément officiel, le Principal s'appuya sur des arguments convaincants :

Il est malheureusement avéré que M. Herpe ne peut plus suffire à ses fonctions et plusieurs familles m'ont déclaré que, s'il devait professer encore la seconde, elles enverraient leurs enfants dans un autre collège⁶³.

Il proposa de nommer l'abbé Péron qui serait remplacé par l'abbé Rospars, professeur de 5^e. Ce dernier laisserait sa classe à un maître élémentaire du lycée de Brest,

57. AN F/17/8167, Quimper, le 7/IX/1869, lettre de l'inspecteur d'académie LE GAL au recteur d'académie.

58. «J'ai reçu à son sujet tout récemment communication de paroles fâcheuses qui avaient été prononcées par lui et qui ont produit le plus mauvais effet», ADI&V 1T468, s.l., s.d., lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

59. AN F/17/8167, Quimper, le 7/IX/1869, lettre de l'inspecteur d'académie LE GAL au recteur d'académie.

60. ADI&V 1T468, Lesneven, le 7/IX/1869, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

61. ADI&V 1T468, Lesneven, 1/V/1870, lettre du même au même.

62. AN F/17/8167, Lesneven, V/1872, rapport d'inspection.

63. ADI&V 1T468, Quimper, le 26/IX/1872, lettre de l'inspecteur d'académie au recteur d'académie.

Mignot, dont on avait dit au principal le plus grand bien. Ce mouvement du personnel devait arranger chacun. Herpe accepta avec reconnaissance cette mise à la retraite anticipée. L'établissement conservait un régent laïc conformément aux prescriptions universitaires. Mais au grand contentement des professeurs ecclésiastiques, le principal était parvenu à troquer, en leur faveur, une chaire de cinquième contre une chaire de seconde. Facilement abusé, le recteur d'académie accepta cette combinaison⁶⁴. En 1873, seules les classes de quatrième, de cinquième et la division préparatoire appartenaient à des laïcs. L'abbé Follioley avait donc durci la spécificité ecclésiastique de l'établissement.

Mais le Principal ne se contenta pas d'émonder le collège de la plupart des régents laïcs. Il poursuivit sa chasse aux indésirables dans les rangs du personnel ecclésiastique. Il obtint aussi que l'abbé Kerné, professeur de rhétorique, hostile à toute transformation susceptible de plaire au ministère, fût nommé aumônier du lycée de Brest⁶⁵. Ce déplacement, appliqué à un prêtre adversaire déclaré de l'enseignement d'État, peut passer pour le comble de l'ironie ou du machiavélisme. Le Principal devait penser qu'au sein de cette forteresse laïque, universitaire «en diable», le nouvel aumônier tempérerait éventuellement ses propos ou alors qu'ils convainraient, par ses prises de position, certains parents de retirer leurs enfants du lycée pour les inscrire à Lesneven. Toujours en 1869, Follioley se débarrassa, avec beaucoup de tact, de son sous-principal, l'abbé André qui occupait déjà cette fonction lorsque le collège était placé sous la direction de Cohanec. Cet ecclésiastique avait souvent suppléé l'ancien Principal et il incarnait l'immobilisme de la précédente administration⁶⁶. En 1871, le recteur d'académie Magin constatait que

l'Abbé Follioley a(vait) su se débarrasser très habilement, en leur faisant donner des cures importantes, des professeurs dont l'esprit d'opposition rendait difficile l'adoption des réformes indispensables et que ses relations avec l'évêché lui permett(ai)ent d'attacher au collège les élèves les plus distingués du Grand Séminaire⁶⁷.

En effet, Follioley obtint du prélat, des vicaires généraux et du supérieur du grand séminaire, où il puisait l'essentiel de ses professeurs et tous ses maîtres d'étude, de

64. En convainquant HERPE d'abandonner sa situation, on peut supposer que le principal ne s'attendait pas à ce que ce régent soit aussi désavantagé. En effet, le ministère de l'Instruction publique, en le mettant en disponibilité, ne lui octroya qu'une allocation dérisoire, sur laquelle sa retraite serait en partie calculée. Il condamnait ainsi ce fonctionnaire à vivre dans un quasi-dénuement. Le principal, soutenu par l'inspecteur d'académie, sollicita l'indulgence financière de l'État. Le gouvernement consentit à accorder une infime augmentation.

65. «Je ne saurais vous dire à quel point sa présence est une gêne pour tout le monde, une difficulté pour moi, une source intarissable de divisions dans le personnel». AEQ 3J14, Lesneven, le 1/V/1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'abbé ÉVRARD. L'abbé KERNÉ, qui poussait l'originalité un peu loin, est l'auteur d'un très intéressant volume de souvenirs sur *Saint-Joseph, autrefois Bel-Air, maison de repos des prêtres âgés et infirmes à Saint-Pol de Léon*, Morlaix, 1891.

66. André, démissionnaire, donna sa démission, il fut nommé par Mgr NOUVEL de La Flèche, sur proposition du principal, recteur de Lampaul-Plouarzel, une paroisse du Bas-Léon.

67. AN F/17/20 750, Rennes, le 20/VII/1871, rapport du recteur d'académie au ministre de l'Instruction publique.

jeunes ecclésiastiques, estimés par le clergé, imprégnés de l'obéissance hiérarchique, faciles à modeler et que n'avaient pas encore corrompu de fausses préventions. En 1869, il demanda au recteur d'académie la nomination de deux clercs :

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération (...) que je suis nouveau venu et étranger dans le pays. L'appui du clergé breton fait la seule force du principal de Lesneven et cet appui aurait pu me faire défaut. Il ne m'a pas manqué puisque j'ai inscrit tout à l'heure mon 114^e nouveau. Mais, j'ai besoin de m'entourer de prêtres qui jouissent auprès de leurs confrères d'une réputation fondée de savoir et de dévouement. (..) J'ajoute que ces deux candidats ont le désir de rester dans l'enseignement et qu'ils n'ont point contre l'Université les préjugés trop communs dans une certaine partie du clergé⁶⁸.

La phobie des régents laïcs, rebuts de l'Université, était telle qu'elle parvenait à vaincre toutes les résistances. En 1870, l'abbé Le Denn, professeur de 6^e, mourut subitement⁶⁹. Pour le remplacer, le principal compta sur un certain Grall, bachelier, sous-diacre, ancien bon élève du collège de Lesneven mais qui n'avait pas encore achevé ses études au grand séminaire. Pour emporter l'adhésion du Supérieur, l'abbé Follioley fit pression sur le vicaire général :

Il faut *absolument* un bachelier : c'est rigoureusement demandé par l'Université. Il ne faut pas un bachelier *quelconque* : la classe compte 45 élèves, de bons élèves en général. Enfin il faut que le choix soit fait *promptement*. J'ai des raisons graves de croire qu'on ne serait pas fâché à l'administration académique de faire retomber la chaire en des mains laïques. En dénonçant la vacance, il est nécessaire que je présente un successeur à M. Le Denn. (...) Grâce au bienveillant concours de Mgr, j'ai pu retirer aux professeurs laïcs presque toutes les chaires et les confier à des prêtres. Il ne faut pas que M. le supérieur oublie que c'est grâce à mes collaborateurs ecclésiastiques que je puis envoyer chaque année tant d'élèves au grand séminaire. Ne serait-il pas fâché et attristé que son refus persévérant déterminât l'entrée dans le collège d'un jeune maître laïc semblable à plusieurs que vous y avez connus⁷⁰.

La grande majorité de ces enseignants avaient effectué leur scolarité à Lesneven. Le meilleur moyen de s'assurer du niveau et des capacités réelles des futurs professeurs était pour Follioley d'utiliser le recrutement local. Certains comme l'abbé Milin, professeur de 6^e, ou l'abbé Le Denn, avaient été lauréats du concours académique. Quelques-uns étaient licenciés ou docteurs en théologie. Au moment de leur nomination, contrairement au règlement universitaire, tous les régents ecclésiastiques n'étaient pas bacheliers. C'était pourtant une exigence administrative à laquelle Follioley aurait aimé pouvoir se conformer, mais comme il l'écrivait à l'Inspecteur d'Académie en 1870, cette prescription était irréalisable.

Je tiens moi-même essentiellement à ce que tous nos professeurs, même dans les classes élémentaires, soient pourvus du diplôme. Mais il n'y a pas actuellement de

68. ADI&V 1T468, Lesneven, le 10/X/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

69. «Notre cher abbé Le Denn, jeune homme d'un rare mérite et prêtre exemplaire, est mort, enlevé par une vérette tellement horrible que l'enterrement a dû suivre à quelques heures de distance le dernier soupir». AEQ 3J14, Lesneven, le 1/V/1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'abbé ÉVRARD, vicaire général.

70. AEQ 3J14, Lesneven, le 1/V/1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'abbé ÉVRARD. Passage souligné.

jeunes ecclésiastiques disponibles qui soient bacheliers et vu l'exiguïté des traitements, il est impossible de songer à trouver pour les classes inférieures des laïcs convenables⁷¹.

Les nouveaux régents qui ne satisfaisaient pas à cette condition, n'étaient installés que provisoirement et devaient s'engager à passer cet examen s'ils voulaient être maintenus au collège⁷². Chaque nomination, chaque mutation semble avoir été pensée, étudiée. Le principal se jouait des lourdeurs bureaucratiques, des fausses tolérances du ministère public. Il utilisait sciemment le caractère provisoire de certaines nominations, pour imposer ses candidats. Mais ses calculs n'avaient de valeur que s'il obtenait de l'évêché les sujets qu'il s'était choisis. Avec une grande subtilité, quelque peu teintée d'hypocrisie, il savait pour parvenir à ses fins presser sur les points les plus douloureux : la précarité de la destination sacerdotale de l'établissement public, le poids du ministère qui disposait d'un réservoir inépuisable de régents laïcs prêts à se rendre à Lesneven.

Si la formation universitaire et la pratique pédagogique de ces jeunes ecclésiastiques pouvaient porter à critique, ils avaient des qualités que les autorités universitaires, les parents d'élèves et le principal étaient unanimes à leur reconnaître : la bonne volonté, le souci de bien faire, l'abnégation... Ils se consacraient entièrement à leurs fonctions. L'abbé Roull⁷³, un des favoris du principal, fit partie de ces professeurs exemplaires. En 1913, évoquant l'année 1870 où il enseignait à Lesneven, il écrivait :

On était en pleines vacances. Mais le besoin de me préparer à prendre la classe de rhétorique, à laquelle je venais d'être appelé, m'avait obligé à rentrer au collège⁷⁴.

Il n'était pas le seul à sacrifier ses congés à la préparation des cours ou des examens et à se dévouer à ses élèves. Les professeurs, vivant dans l'établissement, étaient totalement plongés dans ce microcosme scolaire. Toute leur activité était tournée vers l'éducation des enfants.

Un principal d'élite ?

L'abbé Follioley était un principal qui savait se faire apprécier. Selon l'Inspecteur d'Académie, le nouveau directeur « exerça dès son arrivée une sorte de fascination

71. ADF 1T1339, Lesneven, le 17/V/1870, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

72. Cette épreuve, s'ils se basaient sur leurs résultats scolaires, ne devait être qu'une formalité. Pourtant, certains éprouvèrent des difficultés. Ce fut le cas de l'abbé KERANDEL qui occupa la chaire de mathématiques sans posséder le baccalauréat ès sciences. En 1871, cet ancien élève du collège échoua pour la deuxième fois. À Lesneven, cette partie de l'enseignement avait longtemps été négligée. Il décrocha ce titre universitaire l'année suivante.

73. François-Aimé-Marie ROULL: né le 29 août 1843 à Landerneau, élève du collège de cette ville, puis du collège de Saint-Pol-de-Léon où il obtint son baccalauréat ès lettres, il fut nommé professeur au collège de Lesneven en 1866 et ordonné prêtre en 1867. Il succédera à l'abbé FOLLIOLEY en 1873. Sous son principalat, l'établissement connaîtra un développement impressionnant. En 1891 il sera nommé chanoine honoraire, en 1893 curé archiprêtre de la paroisse Saint-Louis de Brest et en 1917, protonotaire apostolique et chanoine d'honneur de Quimper. Il mourra le 13 janvier 1928.

74. Dans *L'Écho paroissial de Brest* du 7/IX/1913, p.1.

sur les élèves et sur les maîtres »⁷⁵. Les responsables universitaires ne tarissaient pas d'éloges à son sujet :

Fonctionnaire très intelligent, possédant à un haut degré toutes les qualités d'un chef d'établissement et cachant dans un extérieur plein de rondeur et de bonhomie une très grande finesse et une très grande habileté⁷⁶, [...] homme d'un vrai mérite. Comme grade, il n'a que le baccalauréat ès lettres, mais il est réellement très supérieur à une foule d'agrégés⁷⁷.

Pour attester de ses capacités intellectuelles et flatter ses supérieurs ou toute notabilité susceptible d'être utile au collège, Follioley s'empressait, de distribuer à bon escient des exemplaires de son *Histoire de la littérature au XVII^e*. Il s'en servait comme d'une lettre d'introduction et parvenait ainsi à nouer des relations avantageuses. Follioley était un brillant administrateur. La prospérité du collège de Lesneven était là pour l'attester. Les rapports enthousiastes des autorités universitaires s'appuyaient sur l'augmentation des effectifs, les améliorations matérielles, les innovations pédagogiques, les succès aux examens, l'orientation plus universitaire des études et le poids des sacrifices financiers de la municipalité. De plus, le principal était généreux et n'hésitait pas à utiliser sa fortune personnelle pour le bien de l'établissement et pour combler les déficits. Sa munificence séduisait, elle était un gage tangible de son réel dévouement au collège.

En dépit de sa qualité d'étranger, il se concilia les sympathies du clergé «qui devient son auxiliaire le plus dévoué pour le recrutement des élèves»⁷⁸. Dès son installation, Follioley sut cerner les spécificités de l'établissement, ses forces ou ses faiblesses et frapper aux bonnes portes :

C'est à la seule influence des prêtres qu'est due une prospérité si peu en rapport avec l'importance d'une ville qui ne compte pas 3 000 habitants. J'ai visité et reçu chez moi la plupart des recteurs bretons de l'arrondissement et ils m'enverront à la rentrée autant d'élèves qu'il me sera possible d'en recevoir et un peu plus⁷⁹.

Même l'abbé Cohanec devint son allié et il lui arriva de l'escorter dans ses tournées des presbytères. À la demande de Follioley, l'ancien principal accepta aussi de vendre à la ville, pour la somme de huit mille francs, deux terrains d'une superficie de deux hectares situés dans l'enclos du collège. Le nouveau directeur de Lesneven emporta aussi l'adhésion des autorités épiscopales :

Une partie des bâtiments du collège appartenait au diocèse et l'évêque pouvait à un moment donné nous expulser de trois de nos classes et d'un de nos dortoirs. La ville a acheté tous ses droits à Monseigneur qui, sur ma prière, les a cédés pour 4000 francs⁸⁰.

75. ADF 1T1335-1336, Quimper, le 31/V/1869, rapport de l'inspecteur d'académie.

76. AN F/17/20750, Rennes, le 20/VII/1871, rapport du recteur d'académie au ministre de l'Instruction publique.

77. *Ibid.*

78. AN F/17/20750, Rennes, le 10/VI/1870, rapport du recteur d'académie au ministre de l'Instruction publique.

80. *Ibid.*

En 1869, Mgr Sergent, «entaché lui aussi de la tache originelle d'extranéité», lui donna publiquement son appui en acceptant de présider la distribution des prix, «malgré la distance qui sépare Lesneven de Quimper. Il n'avait jamais fait cet honneur à mon prédécesseur»⁸¹ remarquera Follioley. En 1871, à la mort du prélat, il participa à une souscription pour un monument «qui d(evait) être élevé à la mémoire de notre évêque regretté»⁸², Mgr Sergent, «lequel a toujours été bon très bon pour ce cher collège de Lesneven qu'il regardait comme sa maison et auquel il a accordé tant de maîtres pieux et dévoués»⁸³. En 1872, ce fut au tour de Mgr Nouvel de La Flèche de présider la distribution des prix. Follioley le présenta en 1873, au moment de quitter Lesneven, «comme le protecteur naturel de l'établissement [...] qui, comme Saint-Pol-de-Léon, a un personnel presque uniquement ecclésiastique et dont les élèves se destinent en majorité au grand séminaire»⁸⁴. Une des raisons du succès de ce principal auprès d'une partie du clergé fut qu'il parvint à dissimuler son engagement universitaire et à s'afficher, à travers le recrutement ecclésiastique du corps professoral, comme un grand fournisseur de prêtres.

La nécessité de ne pas s'aliéner les responsables diocésains le plaça, en 1871, dans une situation extrêmement embarrassante. Le 19 février, moins d'un mois après la capitulation de Paris, alors que plusieurs grandes villes menaçaient de reprendre les armes contre l'envahisseur allemand, il accepta bon gré mal gré, à la demande de Mgr Sergent, de recueillir dans son collège, Auguste Schmitz, un déserteur de l'armée prussienne. Durant l'été 1870, le collège avait déjà servi de refuge. Le principal avait accepté de recevoir une troupe de Canadiens. Ces derniers, décidés à s'enrôler dans l'armée des zouaves pontificaux, venaient de débarquer à Brest, lorsqu'ils apprirent la reddition de Rome. Désormais inutiles et rejetés par quelques Bretois ardemment républicains et anticléricaux, ils trouvèrent un asile au collège de Lesneven dont les dortoirs étaient vides. En cette circonstance, la générosité du principal ne pouvait que profiter à l'établissement ecclésiastique. Par contre, le fait d'accueillir, au milieu des élèves, en pleine année scolaire, un soldat ennemi, pouvait ruiner la renommée du collège et de son principal à une époque où les critiques les plus vives pleuvaient sur l'enseignement public et où les calomnies les plus monstrueuses couraient sur le patriotisme des universitaires. Effectivement, une partie des Lesneviens menée par le maire Deschamps fut scandalisée par la présence d'un soldat ennemi au milieu de leurs enfants. Le préfet ordonna qu'une enquête fût menée. Schmitz dut quitter la France. Il choisit d'être conduit à la frontière belge. L'abbé Follioley fut satisfait de se débarrasser de cet «hôte malencontreux qu'(il avait) cru devoir accueillir» : «Ainsi reçoit sa solution une affaire qui n'avait pas laissé que de me causer un peu d'ennui.»⁸⁵.

Follioley donnait suffisamment de gages de son patriotisme pour être lavé des soupçons qui pesaient sur lui et sur ses collaborateurs. Alsacien d'origine, né à

80. *Ibid.*

81. *Ibid.*

82. AEQ 3J14, Lesneven, le 6/X/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au vicaire général.

83. *Ibid.*

84. AEQ 4Z, Lesneven, le 24/III/1873, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au Proviseur du lycée de Laval.

85. ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 31/III/1871, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

Colmar, fils d'officier, le principal faisait venir de Brest chaque semaine et sur ses propres deniers un sergent chargé de diriger l'exercice militaire des plus grands élèves. Il créa une fanfare pour accompagner la troupe du collège. En 1871, les élèves accueillirent, rangés en double haie, le général Le Flô, ancien ministre de la Guerre, revenu à Lesneven, sa ville natale, une fois le conflit franco-allemand terminé. En 1872, le principal reçut du ministère de la guerre pour l'entraînement de son régiment d'écoliers 40 fusils avec baïonnettes. Mais, la participation de Follioley à l'effort de guerre ne s'arrêta pas là. «En novembre 1870, il v(int) en aide de sa bourse, aux mobilisés pauvres de la région. Dans le pays, il passait pour un homme qui n'aurait pas hésité à faire le coup de feu comme les autres»⁸⁶, comme certains de ses élèves de rhétorique engagés dans les rangs de la Garde mobile. En 1871, l'Inspecteur d'Académie demanda aux instituteurs du département de recueillir des graines et des semences pour les habitants des provinces envahies. Le collège proposa sa participation. En 1872, le maire de Lesneven, ayant pris l'initiative d'une souscription pour la libération du territoire, l'abbé Follioley décida d'y associer son établissement et fit appel à la générosité de ses élèves :

Leur offrande spontanée recueillie immédiatement a atteint le chiffre de 125 francs. Les fonctionnaires ont suivi l'exemple donné par les élèves. En joignant ma souscription personnelle à la leur, on arrive pour le collège à un total qui dépasse 300 francs. Il m'a paru de mon devoir de vous faire connaître dans quelle large mesure un modeste collège communal recruté parmi des élèves de fortune médiocre, servi par des maîtres qui ont de trop faibles appointements, avait payé sa dette et répondu aux besoins urgents de la patrie⁸⁷.

Un départ précipité

En dépit ou en raison de ses succès, le principal n'avait qu'un désir, quitter Lesneven. En août 1869, huit mois après son installation, il croyait avoir «fait tout le bien *actuellement* possible»⁸⁸. Sa situation financière était inconmode. Il était obligé de combler les déficits du collège. Il voulait se libérer de l'atonie de la petite ville finistérienne où son «dévouement à l'Université» l'avait enfermé. Il désirait quitter la Bretagne, dont la langue, les mœurs, les idées lui étaient tellement étrangères.

Lesneven ne répond ni à mes aspirations, ni à mes goûts. Je n'ai pas pu prendre ma mère avec moi et force m'a été de la laisser, à 300 lieues, chez une de mes sœurs qui habite Grenoble. Comment introduire sa mère dans une maison qui ressemble à un couvent et où le principal vit en communauté avec ses maîtres ? Enfin, je me sens perdu dans le fonds de la Bretagne où je suis contraint de refouler mes plus chères convictions. J'ai de la mœlle universitaire, je le sens, et je souffre tous les jours et beaucoup, en ce pays d'ailleurs excellent. Il y a un siècle entre les idées qui ont cours à Lesneven et celles au milieu desquelles je vivais à Saint-Claude. Pourtant quelle différence entre Saint-Claude et cette Chère académie de Douai qui restera pour moi, je le crois, la Terre promise !

86. Auguste SALLES, L'abbé Follioley, *op.cit.* chap. V, p. 33.

87. ADF 1T1335-1336, Lesneven, le 20/II/1872, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'inspecteur d'académie.

88. AN F/17/20750, Lesneven, le 9/VIII/1869, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au directeur de l'Enseignement secondaire. Passage souligné.

Il sollicite la direction «d'un collège plus français», où il aurait «l'occasion de rendre des services plus nombreux et plus signalés»⁸⁹. Ambitieux, il aspirait à l'accession au provisorat. Il obtiendra satisfaction en 1873, mais les circonstances de son départ et de son rapide avancement allaient être particulièrement douloureuses.

À la fin de l'année 1872, la menace d'une épidémie pesa sur l'établissement. Au mois de novembre, un élève chambrier fut atteint de la fièvre «muqueuse». Il fut aussitôt remis à sa famille mais fit chez lui «une fièvre typhoïde des plus graves», à laquelle, heureusement, il survécut. Du 15 novembre au 15 décembre, huit cas de «fièvre muqueuse très bénigne» se produisirent. Les esprits s'agitèrent. «Des bruits fâcheux, écrit le Principal dans son cahier de circulaires, se répandent parmi nos élèves et ceux-ci dans leurs correspondances les grossissent encore»⁹⁰. Selon Follioley, les malades furent rétablis avant la fin du trimestre et avant le départ en vacances des élèves qui eut lieu le 30 décembre. À l'occasion de cette première alerte, le Principal avait pris, de concert avec le docteur Bergot, médecin de l'établissement depuis vingt ans et maire de la ville de Lesneven, un certain nombre de précautions :

Le docteur venait au collège matin et soir et nous examinions ensemble tous les élèves indisposés. Dès que l'un d'eux semblait menacé, je prévenais sa famille, ou, s'il était de trop loin, je l'envoyais conduire chez lui, dans une voiture fermée, par un de nos maîtres. (...) Dès le commencement de décembre, j'ai multiplié les promenades et fait sortir les élèves, toutes les fois qu'un temps un peu sec paraissait devoir rendre cet exercice profitable à leur santé.

À cause de l'humidité des cours, les sabots et les chaussons, portés déjà par le plus grand nombre, ont été rigoureusement exigés de tous.

Enfin, le maigre du samedi a été supprimé et Monseigneur sur ma demande a bien voulu nous accorder la dispense nécessaire.

Il va sans dire que les locaux occupés par les élèves – réfectoires, dortoirs, classes, études – ont été aérés autant que possible. Les dortoirs restaient ouverts toute la journée et les classes toute la nuit.

Du 15 novembre au 1^{er} janvier aucun cas nouveau ne se manifesta, et le principal crut, avec le médecin, que les quelques mesures qu'ils avaient prises pour préserver la santé des élèves avaient eu raison de la maladie. Mais pendant les vacances, «l'indisposition mal caractérisée» dont souffrait «depuis quelque temps» l'abbé Roudaut, le professeur de quatrième, dégénéra en fièvre typhoïde. «Elle se déclar(a) avec une violence telle» que, le 8 janvier, deux jours après la rentrée, le jeune maître décéda. L'abbé Follioley avait accepté que les élèves rentrent de vacances, alors qu'un des régents était gravement atteint par une maladie souvent mortelle et très

89. AN F/17/20750, Lesneven, le 9 août 1869, Lettre de l'abbé FOLLIOLEY au directeur de l'Enseignement secondaire. Passage souligné.

90. Louis SALUDEN, *Biographie du vénéré et discret prélat, Monseigneur François-Aimé Roull, Protonotaire apostolique, Curé-archiprêtre de la paroisse Saint-Louis de Brest*, Brest, A. Derrien, 1930, p. 30.

contagieuse. Pendant quelques jours, «rien de grave» ne fut signalé. Mais un autre professeur, l'abbé Grall chargé de l'enseignement de l'histoire, fut à son tour atteint de la fièvre «muqueuse». Du 15 au 25 janvier, cette dernière se propagea dans les rangs des élèves, et dégénéra en fièvre typhoïde. Les malades qui ne pouvaient être transportés ou dont les parents n'habitaient pas dans le Finistère, furent isolés à l'infirmerie ou dans des chambres de professeurs réquisitionnées. La nécessité d'un licenciement s'imposa alors au principal comme «le remède unique au mal». Mais ce ne fut que le 31 janvier que le médecin jugea «qu'il serait imprudent d'attendre plus longtemps». Des élèves étaient morts chez eux et avaient transmis la maladie à des membres de leur famille. Le jour même, Follioley, pressé par des parents affolés qui réclamaient leurs enfants, envoya une dépêche et un rapport à l'Inspecteur d'Académie. Le collège ne fut licencié que le 3 février. Au moment où l'établissement fut fermé, «20 cas environ (étaient) constatés, beaucoup très légers, certains plus graves», et trois élèves étaient morts. D'autres décès se produisirent parmi les collégiens et dans les bourgs où ils habitaient, à Ploudaniel, Plounéventer... Le bilan de l'épidémie fut particulièrement lourd, comme en témoigne un rapport de l'Inspecteur d'Académie : «60 élèves sur 305 ont été atteints, un professeur et 12 élèves ont succombé»⁹¹. Il semble que confronté au surpeuplement du collège, Follioley n'ait pas été en mesure de faire respecter les règles sanitaires les plus élémentaires. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer le fait que l'épidémie ait pris naissance dans l'établissement : un trop important regroupement d'élèves dans des locaux humides, exigus, peu aérés, des lieux d'aisance mal tenus, mal ventilés, une hygiène corporelle quasi-inexistante, un régime alimentaire déséquilibré et insuffisant pour les chambriers. En 1870, le sous-préfet avait

remarqué, dans un grenier, sans aération suffisante, entassés les lits des élèves désignés sous le nom de chambriers. Sur ces lits étaient jetés pèle et mêle les cuvettes et les pots de nuit⁹².

En 1872, c'était au tour de l'Inspecteur général de constater «qu'on par(aissait) négliger dans les dortoirs les précautions hygiéniques les plus élémentaires»⁹³.

Le principal fut accusé d'avoir, en pleine conscience, condamné des enfants en autorisant le retour des élèves, après le congé du jour de l'an, alors que la maladie sévissait dans l'établissement. On lui reprocha aussi d'avoir licencié trop tard le collège, d'avoir répandu la contagion à l'extérieur et de n'avoir pas pris les mesures prophylactiques qui s'imposaient. Il reçut des lettres de menaces. On oublia qu'il n'avait fait que se conformer aux consignes du médecin et aux ordres de ses supérieurs. Ni Follioley, ni le docteur Bergot, n'avaient voulu céder à la panique et risquer de compromettre la vie de l'établissement communal, pour ce qui n'aurait pu être qu'une épidémie de fièvre «muqueuse» au caractère bénin. Il fallut attendre l'annonce des premières morts d'élèves pour que le principal et le médecin reconnaissent officiellement qu'il s'agissait d'une épidémie de fièvre typhoïde. Le licenciement ne fut évoqué qu'en dernière extrémité et pour l'abbé Follioley avec la perspective que l'on

91. ADF 1T1157, Quimper, le 4/V/1873, rapport de l'inspecteur d'académie au Conseil académique.

92. ADF 1T1335-1336, Quimper, le 23/IV/1870, lettre du sous-préfet au préfet.

93. ADI&V 1T468, Quimper, le 1/IV/1872, rapport de l'inspecteur d'académie, BONNESŒUR.

pourrait rattraper les jours perdus en supprimant les vacances de Pâques. Le principal obtint d'ailleurs des professeurs de 5^e et de 4^e qu'ils continuent à donner des leçons à Brest et à Landerneau aux élèves que les parents voudraient bien leur confier⁹⁴.

Convaincu qu'il ne pourrait jamais reconquérir la confiance des familles, l'abbé Follioley sollicita une nouvelle fois son changement. Le 17 mars 1873, il quitta Lesneven, sans que le collège ait rouvert. La direction de l'établissement fut confiée à l'abbé Roull, le successeur qu'il s'était choisi et qu'il avait chaudement recommandé.

Mr Roull est professeur de rhétorique à Lesneven, il est professeur très brillant et ses services universitaires, pour n'avoir que 7 à 8 années de durée, sont des plus méritoires. J'ajoute que Mr Roull a le sens de l'administration, qu'il est très estimé du clergé et de familles⁹⁵.

Quant à lui, il fut nommé proviseur du petit lycée de Laval, alors en pleine déroute. Les autorités comptaient sur ses grandes dispositions administratives et sur sa qualité de prêtre pour ranimer l'établissement.

L'abbé Follioley ne resta que cinq ans à la tête du collège de Lesneven. Mais son principalat fit date dans l'histoire de l'établissement. Ce prêtre universitaire, dévoué à l'enseignement public, parvint à donner à cette institution secondaire une réelle vitalité attestée par la force des études, la croissance des effectifs, les améliorations matérielles, les nouvelles constructions, l'enthousiasme des autorités universitaires et l'appui du clergé. Il gardera pour le collège de Lesneven «un dévouement inaltérable»⁹⁶. En 1886, il interviendra contre une tentative de laïcisation. Il était convaincu qu'elle équivaldrait à une sentence de mort car elle entraînerait le départ immédiat de la majorité des élèves. En cette circonstance, il prendra la défense de l'abbé Roull, toujours principal de l'établissement et victime d'une campagne anticléricale et républicaine extrêmement violente. En 1887, quand le ministre des Cultes lui proposera l'évêché de Quimper et de Léon devenu vacant par le décès de Mgr Nouvel de La Flèche, l'abbé Follioley, proviseur depuis un an du lycée de Caen, «met(tra) pour condition à toute acceptation l'engagement de maintenir les collèges ecclésiastiques de Saint-Pol et de Lesneven»⁹⁷, toujours menacés d'être laïcisés. L'État se refusera à prendre un tel engagement et sa candidature sera écartée. Au mois d'août «on revien(dra) à la charge». Follioley renouvellera sa «condition précédemment posée». Cette fois, elle sera «formellement acceptée». Mais des rancœurs

93. ADI&V 1T468, Quimper, le 1/IV/1872, rapport de l'inspecteur d'académie, BONNESŒUR.

94. «Je les ai installés dans ces deux localités, au grand contentement des parents qui ne voyaient pas sans effroi cette interruption forcée des études pendant cinq semaines». ADI&V 1T468, Lesneven, le 12/II/1873, rapport de l'abbé FOLLIOLEY au recteur d'académie.

95. AEQ 7Z1, Lesneven, le 24/III/1873, lettre de l'abbé FOLLIOLEY au directeur de l'Enseignement secondaire.

96. AEQ 3J14, 7Z1, s.l., 12/IV/1886, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'abbé ROULL.

97. Eugène CORGNE, *Histoire du collège de Lesneven (1833-1914)*, Brest, Imprimerie du Courrier du Finistère, 1922, p. 96.

subsistaient au sein du clergé finistérien. Son principalat était souillé par l'épidémie de fièvre typhoïde. On se rappelait ses idées libérales, son allégeance à l'Université attestée par son accession au provisorat. Mgr du Marhallac'h un des vicaires capitulaires de l'évêché de Quimper qui s'était illustré sous l'épiscopat de Mgr Nouvel de la Flèche par son hostilité à l'enseignement public, s'opposera à sa candidature. Il se rendra à Paris au ministère des Cultes, y rencontrera le nonce et le ralliera à sa cause. Le ministre abandonnera à son projet, «le nonce ayant prétendu que ce candidat n'était pas suffisamment imprégné de l'esprit de sainteté, qu'il n'était pas suffisamment exact à dire son bréviaire»⁹⁸. L'abbé Lamarche, curé de Sainte Marie des Batignolles, sera alors nommé évêque de Quimper, le 23 novembre 1887. L'abbé Follioley écrira à l'abbé Roull, à propos du nouveau prélat :

Il aimera, j'en suis assuré, dès qu'il le connaîtra, ce cher collègue de Lesneven, que je défends depuis près de deux ans, que je continuerai à défendre, et pour lequel j'ai couru une aventure où j'ai rencontré l'injustice et la calomnie⁹⁹.

L'abbé Follioley n'accédera pas à l'épiscopat mais il confirmera sa renommée de champion de l'enseignement d'État. À défaut d'être apprécié à Rome, il sera honoré par l'Université comme l'un de ses plus dignes représentants. En 1890, il sera nommé proviseur du lycée de Nantes, une maison encore décadente. De 623 élèves en 1872, les effectifs étaient tombés à 480 en 1890. Follioley, qui aimait à se présenter comme «l'aumônier des dernières prières», ressuscitera l'établissement public au détriment des institutions ecclésiastiques concurrentes et en dépit des violentes attaques de la droite cléricale. En 1898, il sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite et sera nommé proviseur honoraire. À son départ, le lycée de Nantes comptera 1 060 élèves. Follioley mourra à Douai, le 28 octobre 1902, à l'âge de soixante-six ans. Des hommes comme Édouard Herriot, un des chefs du parti radical-socialiste qui fut professeur au lycée de Nantes, lorsque l'établissement était placé sous la direction de Follioley, ou Léon Bourgeois ministre de l'Instruction publique lui rendront hommage¹⁰⁰. Quant à l'établissement cléricale de Lesneven, il préférera fermer en octobre 1914 plutôt que d'être laïcisé. Mais il sera aussitôt transformé en institution secondaire libre, l'institution Saint-François.

DOMINIQUE FERREC

ATER à l'UBO

Doctorante en histoire contemporaine

96. AEQ 3J14, 7Z1, s.l., 12/IV/1886, lettre de l'abbé FOLLIOLEY à l'abbé ROULL.

97. Eugène CORGNE, *Histoire du collège de Lesneven (1833-1914)*, Brest, Imprimerie du Courrier du Finistère, 1922, p. 96.

98. ADF 18J6, Paris, le 23/X/1887, lettre d'Armand ROUSSEAU à Louis HÉMON.

99. Eugène CORGNE, *op.cit.*, p. 96.

100. Bibliographie complémentaire : HERRIOT (Edouard), *Jadis*, Paris, Flammarion, 1952. GUIFFAN (Jean), *Les catholiques et l'enseignement secondaire public à Nantes au XIX^e siècle*, Thonon-Les-Bains, Ed.de l'Albaron-Société, 1991. GUIFFAN (Jean), *L'histoire du lycée Clémenceau à Nantes*, Thonon les Bains, Edition de l'Albaron-Société, 1992. LAGREE (Michel) dir., *La Bretagne – Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, Paris, Beauchesne, 1990. Notice biographique d'Etienne Ravilly sur l'abbé Follioley, p. 144. RAVILLY (Etienne), «Le dernier proviseur ecclésiastique des lycées de France : l'abbé Follioley» dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXVII, 1990, p. 195-201.